

ASSEMBLEE GENERALE
DES PORTEURS DE TITRES
PARTICIPATIFS

EXERCICE 2009

COMMENTAIRES SUR LA REMUNERATION

DES TITRES PARTICIPATIFS

EXERCICE 2009

REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SERVANT DE BASE A LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES TITRES PARTICIPATIFS EMIS LE 27 JANVIER 1986.

Conformément aux principes et règles d'établissement des comptes du Groupe exposés dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 7 janvier 1986 sous le n° 86.10, les modalités suivantes ont été appliquées :

I. Périmètre retenu :

Le périmètre est identique à celui de 2008. Les comptes du Groupe comprennent donc, outre ceux de Crédit Coopératif, ceux des sociétés suivantes :

- BTP-BANQUE
- INTER-COOP
- INTERCOP LOCATION
- BTP CAPITAL INVESTISSEMENT
- ECOFI INVESTISSEMENTS
- BTP CAPITAL CONSEIL
- UNION CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF
- SAS, SOCIETARIAT CREDIT COOPERATIF BANQUE POPULAIRE.

Ont été inclus dans les présents comptes du Groupe ceux d'organismes appartenant intégralement aux sociétés ci-dessus mentionnées et dont l'objet constitue un prolongement de l'activité de crédit consistant soit en la détention d'immobilisations soit en la fourniture de services nécessaires à l'exploitation bancaire.

Ces organismes sont :

- UNION des SOCIETES du CREDIT COOPERATIF (Groupement d'intérêt économique).
- TRANSIMMO (Société à responsabilité limitée ayant le statut de marchand de biens).
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE du CREDIT COOPERATIF.
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE de Saint-Denis.

II. Méthode d'évaluation

Les présents comptes ont été établis par sommation de ceux des sociétés retenues avec élimination des comptes réciproques et notamment ceux afférents aux détentions de parts de capital.

L'écart d'acquisition « positif », représentatif de la réévaluation d'un immeuble figurant à l'actif de la Société POMMIER-FININDUS, a été affecté comptablement à l'immeuble et amorti sur 25 ans.

L'écart d'acquisition « actif » d'ECOFI-INVESTISSEMENTS est amorti sur 10 ans.

Les résultats réalisés entre les Sociétés du Groupe et notamment les cessions internes ont été éliminés.

Tous les comptes sociaux de ces sociétés ont fait l'objet d'un arrêté comptable en date du **31 décembre 2009**.

III. Règles d'évaluation

Au sein des comptes de Crédit Coopératif, il est rappelé que, depuis l'émission de l'emprunt du 19 juillet 1995, la durée d'amortissement des frais d'émission retenue est équivalente à celle du remboursement.

Les encours des opérations de crédit-bail sont portés à l'actif du bilan à hauteur des valeurs nettes des comptes sociaux en ce qui concerne les immeubles et le matériel.

IV. Calcul du coefficient de participation de l'année 2010.

Le résultat de l'année **2009** s'élève à **21.636 m€**

Les résultats des années 2007 et 2008 s'établissent à :

- 2007 : 72.464 m€
- 2008 : 19.697 m€

CALCUL DU TAUX DE REMUNERATION DU COUPON PAYABLE LE 28 JUILLET 2010.

A. RAPPEL

Taux de rémunération du coupon du **28.07.2010**

50% TMO + 35% TMO x CP 10
(partie fixe) (partie variable)

Taux minimum : 90% TMO

Taux maximum : 110% TMO
(pour coupon 2010)

Sachant que :

TMO : Moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 soit : **3,895%**.

- la rémunération minimum de **90%** de TMO est de **3,51%**
- la rémunération maximum de **110%** de TMO est de **4,28%**

CP10 : Coefficient de participation 2010

B. CALCUL DU COEFFICIENT DE PARTICIPATION 2010

2010 correspond au début d'un nouveau cycle de 12 ans, il convient donc d'appliquer la formule suivante :

$$\text{CP 10} = \frac{\text{Résultat 2009} + \text{Résultat 2008}}{\text{Résultat 2008} + \text{Résultat 2007}}$$

$$\text{soit CP 10} = \frac{21.636 + 19.697}{19.697 + 72.464}$$

CP 10 = 0,4485

C. CALCUL DU COUPON PAYABLE LE 28 JUILLET 2010

$$(50\% \times 3,895) + (35\% \times 3,895 \times 0,4485) = \mathbf{2,5589\%}$$

Le taux ainsi obtenu étant inférieur au taux minimum applicable de 90% du TMO, soit 3,51%, c'est ce dernier taux qui doit être retenu.

Coupon payable le **28 Juillet 2010** :

$$152,45 \times 3,51\% = \mathbf{5,35 \text{ €}}$$



1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



138, boulevard Haussmann
75008 Paris
France

CREDIT COOPERATIF S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2009
Crédit Coopératif S.A.
33, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre
Ce rapport contient 3 pages



1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



138, boulevard Haussmann
75008 Paris
France

Crédit Coopératif S.A.

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre
Société Anonyme au capital de 535.555.935€

Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Coopératif S.A. et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 26 mars 2010 notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et notre rapport sur les comptes consolidés.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes consolidés des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation spécifique défini par ce contrat.

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués se présentent comme suit :

Le coefficient de participation (C.P.) applicable à la partie variable du coupon, soit 0.4485 pour celui payable le 28 juillet 2010, a été calculé conformément aux règles posées par la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 7 janvier 1986 et par référence aux résultats du Groupe établis selon une méthode d'évaluation constante, soit 72.464 M€ pour 2007, 19.697 M€ pour 2008 et 21.636 M€ pour 2009.

Appliqué à la détermination de la partie variable du coupon, ce coefficient conduit à un taux de 2.5589 % qui est inférieur au plancher de rémunération applicable, soit 90% du TMO. En conséquence, ce dernier taux trouve cette année à s'appliquer : il s'élève à 3.51 %. Le coupon sera ainsi fixé à 5.35 €

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes consolidés des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation spécifique défini par ce contrat.



Crédit Coopératif S.C.A

*Rapport des commissaires aux Comptes
sur la rémunération des titres participatifs*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Paris La Défense et Paris, le 26 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SOFIDEEC Baker Tilly

Fabrice Odent
Associé

Cyrille Baud
Associé

Jean-François Dermagne
Associé

ACTIF	EXERCICE	EXERCICE	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	2009	2008		2009	2008
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 166 408	2 246 546	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 072 692	1 191 918
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	116 114	186 681	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5 648 819	5 213 563
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	390 731	422 848	. COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	1 282 826	1 058 489
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 659 563	1 637 017	. AUTRES DETTES	4 365 993	4 155 074
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	6 341 533	5 644 579	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	2 505 941	3 019 035
CREANCES COMMERCIALES	229 294	285 632	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	267 785	282 909
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	5 760 126	5 021 134	PASSIFS DIVERS	84 761	97 502
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	352 113	337 813	COMPTES DE REGULARISATION	183 024	185 407
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	528 646	555 876	ECARTS D'ACQUISITION		
OPERATIONS SUR TITRES	1 033 934	1 739 784	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 586	29 648
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	800 027	1 523 735	DETTES SUBORDONNEES	194 856	195 354
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	233 907	216 049	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	9 302	22 030
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	267 948	265 350	INTERETS MINORITAIRES	4 919	6 325
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	266 332	263 734	.DANS LES RESERVES	4768	6034
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 616	1 616	.DANS LE RESULTAT	151	291
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	119 701	63 421	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)	940 283	823 047
ECART D'ACQUISITION	1 438	1 965	- CAPITAL SOUSCRIT	534 339	424 201
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	212 575	266 308	- PRIMES D'EMISSION	121 991	121 991
AUTRES ACTIFS	35 476	44 449	- RESERVES CONSOLIDEES, ECART DE REEVALUATION, ECART DE CONVERSION, DIFFERENCES SUR MISES EN EQUIVALENCE	256 355	251 301
COMPTES DE REGULARISATION	177 099	221 859	- PROVISIONS REGLEMENTEES	5 962	5 857
			- RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	21 636	19 697
TOTAL DE L'ACTIF	10 672 183	10 783 829	TOTAL DU PASSIF	10 672 183	10 783 829

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES.....	+ 539 494	+ 672 101
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.....	29 428	73 766
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.....	269 978	305 737
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	104 826	153 168
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés.....	135 262	139 430
+ Autres intérêts et produits assimilés.....		
+ INTERETS ET CHARGES ASSIMILES.....	- 293 174	- 457 059
+ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit.....	24 594	38 290
+ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.....	47 522	95 209
+ Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	123 939	224 277
+ Charges sur opérations de crédit bail et assimilés.....	97 119	99 283
+ Autres intérêts et charges assimilés.....		
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE.....	+ 6 355	+ 13 170
± COMMISSIONS (PRODUITS).....	+ 108 261	+ 112 116
- COMMISSIONS (CHARGES).....	- 28 028	- 25 695
+ - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	-1 737	6 145
+/- Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction.....	227	-849
+/- Solde en bénéfice des opérations de change.....	523	1 328
+/- Solde en perte des opérations sur instruments financiers.....	-2 487	5 666
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	2 686	8 876
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	+ 590	+ 221
+ Autres produits.....	590	221
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	- 9 310	- 10 418
- Autres charges.....	9 310	10 418
PRODUIT NET BANCAIRE.....	325 137	319 457
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	231 295	202 794
- Frais de personnel.....	144 439	134 186
- Autres frais administratifs.....	86 856	68 608
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	- 12 231	- 14 316
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	81 611	102 347
+/- COÛT DU RISQUE.....	-62 754	-80 616
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	18 857	21 731
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	-3 416	-747
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS.....	907	235
+/- GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	-4 323	-982
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	15 441	20 984
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL.....		
IMPOT SUR LES BENEFICES.....	- 5 750	- 585
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION.....	-527	-527
+/- DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROV. REGLEMENTEES.....	12 623	116
INTERETS MINORITAIRES.....	- 151	- 291
+ /- RESULTAT NET - PART DU GROUPE.....	21 636	19 697

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

EMISSION JANVIER 1986 DE 22.867.500 €

PREMIERE RESOLUTION

Ayant entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2009** et des sociétés formant le Groupe du Crédit Coopératif, les porteurs de titres participatifs, émis en janvier 1986, ne formulent pas de réserve sur ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

Ayant entendu le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2009** et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs, les porteurs de titres participatifs, émis en janvier 1986, ne formulent aucune réserve sur ce rapport.

Il est noté que, conformément à ces comptes, la rémunération des titres participatifs est de **3,51%** du nominal. Le coupon brut s'élève à **5,35 €** et sera mis en paiement le 28 juillet 2010.

TROISIEME RESOLUTION

La rémunération des représentants titulaires de la masse pour l'**Année 2010** est fixée à 600 € pour chaque représentant.

Cette rémunération, payable le **28 juillet 2011**, ne comprend pas les frais de gestion.



Crédit Coopératif,
Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable
R.C.S. Nanterre B 349 974 931 - APE 6419Z
33, rue des Trois Fontanot
BP 211 – 92002 Nanterre cedex
Tél. : 01 47 24 85 00
www.credit-cooperatif.coop